Placé dans la station de ski d'Ancelle (05) , le faux migrant mineur algérien ne veut pas être logé avec des Noirs. Il casse tout et menace les éducateurs de mort avec un rasoir.

24/03/2018 à 10h26

Six mois ferme. C'est la peine dont a écopé Mohamed Zaidi, jeudi au tribunal correctionnel. Il est aussi interdit de séjour dans les Hautes-Alpes pendant cinq ans. Cette peine, il ne la purgera probablement pas. Une peine symbolique. L'homme de 18 ans a été placé en centre de rétention en attendant son expulsion vers l'Algérie.

Il a été pris en charge début janvier par le conseil départemental auprès duquel il s'est fait passer pour un mineur. Avec un autre qui lui, sera jugé par le tribunal pour enfants. Pris en charge au centre d'hébergement pour mineurs isolés d'Ancelle, ils se sifflent une bouteille de vodka. Ils s'agacent, s'énervent, insultent copieusement les « renois » du centre. À leur arrivée « ils avaient une attitude raciste, ils ne voulaient pas être mélangés aux autres pensionnaires », décrit un veilleur. Les éducateurs aussi en prennent pour leur grade. Les deux jeunes sont « déchaînés », profèrent des menaces de mort. Non contents d'avoir été enfermés dans leur chambre à cause de leur agitation et après avoir menacé les éducateurs avec des lames de rasoir, ils « cassent tout » et

se mutilent. Les gendarmes de Saint-Bonnet mettent fin à la scène. « Ce n'est pas toujours le monde des Bisounours et ça peut mal se terminer », souligne le procureur. Raphaël Balland insiste aussi sur le fait qu'il s'agit là « d'une petite minorité ». Alors il veut marquer le coup. Six mois ferme.

www.ledauphine.com

(Merci à Fab)